

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier
à dix-sept heures

Contrôle des
Dépenses

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0201/03

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,
LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,
STEFANI, PASTORE, SOMARIA.

Le Président indique que dans le cadre du passage à l'euro, il y a
lieu de modifier la délibération N° MM01/07 du 2 février 2000 portant
sur le plafond d'autorisation d'engagement des dépenses du Syndicat
Mixte afin :

- d'autoriser le Directeur Général à signer des bons de commandes à
hauteur maximum de 1 500 Euros.
- d'informer au préalable le Comité Syndical pour toutes dépenses
supérieures à 10 000 Euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité
approuve les propositions précitées.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

